

Image not found or type unknown



J'ai commis des vols à l'étalage.

Par **Fredass79**, le **25/04/2021 à 18:46**

Bonjour,rrrnJe me suis fait prendre pour vol à l'étalage dans un magasin pour un montant de 133 euros. J'ai remboursé les articles volés et, ensuite, j'ai signé un papier sûrement une plainte. Je veux savoir ce qui va se passer ?rrrnMerci de m'éclairer.rnrnJ'avais eu les mêmes problèmes il y a 10 ans de cela, sans suite.

Par **Visiteur**, le **25/04/2021 à 21:28**

BonsoirrrnMême si votre précédente affaire fut classée, ie procureur peut s'y référer pour la notion de récidive et dans ce cas, les sanctions sont plus lourdes.